



RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'INFORMATIONS N°267

CONSEIL EXÉCUTIF

Visioconférence – Mercredi 26 mai 2021

Le secrétariat général

Diffusion : conseil exécutif, membres d'honneur, ligues régionales, direction technique nationale, personnel fédéral

Le présent relevé de décisions et d'informations a été adopté en séance du 09 juin 2021.

Membres du conseil exécutif : Audrey Baron, Sylvain Benaïn, Cyrille Berton, Roland Boigeol, Gilles Castillon, Agnès Chacun, Eric Charnier, Laurent Constantin, Pascal Couvineau, Malice Devergies, Jules Harduin, Nathalie Huet, Alexandre Huvet (à partir de 21h), Julien Laffay, Audrey Legrand, Laurence Le Couëdic, Mathieu Marie, Capucine Parot, Yohan Penel, Aline Pilon

Excusés : Julie Grall, Henri Guermont, Cédric Célaire, Jean-Marc Serfaty, Etienne Thobois

Invités : François Machavoine (Responsable de la sous-commission interclubs nationaux) et François Schmitt Baagoe (responsable du groupe de travail Top 12)

Assistent : Cédric Célaire, Lionel Grenouillet, Paul-André Tramier, Céline Berton (DS), Pascal Bildstein (DC), Jérôme Careil (DTN), Emilie Coconnier (RA), Sébastien Motard (RC)

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	0/ Validation du RDI du conseil exécutif du 12 mai 2021	
Animation d'équipe et administration	<p>Avant de passer au vote, le président Yohan Penel annonce que le nouveau directeur général, Eric Salanoubat, prendra ses fonctions le 3 juin 2021, et prendra part dès lors aux réunions du conseil exécutif.</p> <p>Avant de passer au vote, une phase de question à lieu. Sylvain Benaïn prend la parole, et évoque l'absence des questions qu'il a pu poser concernant le sujet des équipements. Le secrétaire général adjoint, en tant que rédacteur du RDI, lui répond alors que le choix fait a été de synthétiser, du fait que le RDI du 12 mai était déjà très important.</p> <p>Le président ajoute alors que le sujet des équipements était exploratoire, et que les débats associés à ce sujet sont des débats de fond, où il faut s'accorder, alors que la présentation se basait sur les connaissances des personnes en charge de ce sujet au moment du conseil exécutif. Un canal Teams a été créé et les questions de Sylvain seront ajoutées.</p> <p>Vote n°1 : validation du RDI du conseil exécutif du 12 mai 2021. <u>Résultat du vote</u> : 18 votants Pour : 16 / Contre : 0 / Abstentions : 2 Le RDI du conseil exécutif du 12 mai 2021 est validé à l'unanimité.</p>	0_RDI_CEx_3_210512.pdf
	1/ Fonctionnement interne et transversalité des dossiers	
Tous secteurs	Eric Charnier prend la parole pour effectuer la présentation de ce sujet, dont il est l'un des instigateurs. Il évoque certains dysfonctionnements dans le	1_note_fonctionnement_transversalite.pdf

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>travail entre les secteurs. Il indique que l'objectif de cette présentation est d'arriver à éviter ces dysfonctionnements pour la rentrée. Lors du lancement d'un projet, il souhaite que l'ensemble des secteurs concernés soient concertés en amont. Cela pourrait permettre d'éviter des blocages ou des problèmes, qui pourraient être dus à une mauvaise interaction entre les secteurs.</p> <p>Après cette présentation, Nathalie Huet prend la parole, et expose son incompréhension au sujet du placement des salariés dans le nouvel organigramme fédéral, tout en ajoutant que cette transversalité doit se faire aussi pour les salariés. Eric Charnier lui répond alors qu'un décloisonnement de plusieurs secteurs est en cours, afin qu'ils arrivent à faire plus que ce qu'ils ont pu faire avant. Cela permettra de faire émerger des avis et des compétences de l'ensemble des secteurs.</p> <p>Sylvain Benaïn ajoute ensuite qu'au sujet du placement des salariés dans l'organigramme fédéral, le recrutement d'Eric Salanoubat en tant que directeur général va dans ce sens, où il aura un rôle de chef d'orchestre, qui va mettre en marche cette transversalité des secteurs. Le président Yohan Penel complète alors que cette phase de transition va s'achever avec la nouvelle organisation de la direction technique nationale que le nouveau DTN, Jérôme Careil, est en train de construire, et que, lorsque l'ensemble de ces secteurs sera organisé, la nouvelle organisation fédérale sera complète.</p>	
	2/ Modalités de reprise de la compétition le 12 juin	
Vie sportive	<p>Le président Yohan Penel expose que lors d'un précédent conseil exécutif, les classements avaient été gelés, faute de compétitions en métropole, tout en ajoutant que les compétitions pourront reprendre au 9 juin. Il précise aussi que la commission médicale a effectué une recommandation de ne pas reprendre de suite les compétitions. Suite à cette recommandation, il propose de dégeler le classement au 1^{er} juillet 2021, sachant qu'une période transitoire aura lieu du 9 juin au 30 juin, où les résultats de la même date l'an dernier seront à nouveau recopiés, en plus des compétitions qui auront lieu.</p> <p>Après cette présentation, Nathalie Huet prend la parole, et s'interroge sur le classement des femmes, où la modification des paramètres du CPPH de septembre 2020 a eu un impact très fort (dégradation notable pour beaucoup de ces joueuses). Elle demande alors au président si un groupe de travail a été lancé à ce sujet, ou bien si cela sera gelé pour septembre 2021. Le président lui répond alors que ce sujet n'a pas été retravaillé et remis à plat. Suite à cette interrogation, le vote a lieu.</p> <p>Vote n°2 : fin du gel du classement au 1er juillet 2021 (maintien de la recopie et intégration des nouveaux résultats du 09 au 30 juin 2021).</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 1 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Après ce vote, le président reprend la parole, et propose que suite aux modifications de règlement effectuées lors de ce conseil exécutif, la période de mutation soit prolongée, afin que les clubs puissent s'organiser en conséquence. Il propose alors une nouvelle date limite au 10 juin 2021. Suite à cette proposition, François Machavoine prend la parole pour préciser qu'une rallonge de 10 jours est le délai maximum, puisque cela va provoquer de gros problèmes de gestion.</p> <p>Vote n°3 : prolongation de la période de mutations au 10 juin 2021, pour une prise de connaissance du nouveau règlement des ICN.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 19 / Contre : 1 / Abstention : 0 La proposition est adoptée à la majorité.</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	3/ Calendrier sportif 2021-2022	
Vie sportive	<p>Laurent Constantin, en tant que vice-président en charge de la vie sportive, prend la parole pour présenter le calendrier sportif 2021-2022. Il précise alors que certaines compétitions doivent encore être ajoutées, telles que les 8 nations jeunes, ou bien certains tournois internationaux dont la date n'est toujours pas connue.</p> <p>Il ajoute aussi qu'il y a des questionnements sur le calendrier des interclubs nationaux, où la première journée a été fixée au 4 septembre 2021, pour des questions d'équilibre du calendrier. Il faut également noter que beaucoup des joueurs concernés devront disposer d'une licence, pour pouvoir s'inscrire aux différents championnats de France 2021. Il précise également que s'il fallait retirer le week-end du 4-5 septembre, il faudrait la remettre au 12-13 février 2022, et que pour la dernière journée de la saison régulière prévue les 23-24 avril, elle pourrait être avancée au 2-3 avril, mais cela pourrait être au détriment des meilleurs joueurs français, qui pourraient alors être en Asie.</p> <p>Après cette présentation, Audrey Legrand rebondit sur cette inquiétude relative au week-end du 4-5 septembre, où elle précise qu'il pourrait y avoir un grand risque au sujet des accès aux gymnases pour ces rencontres.</p> <p>Jules Harduin intervient ensuite pour exposer son étonnement sur une fin de saison qui a lieu très tôt, en avril pour la majeure partie des équipes d'interclubs nationaux. Laurent Constantin lui répond alors que la principale problématique est liée aux inscriptions aux championnats d'Europe des clubs, qui ont lieu en juin, et qui nécessite d'inscrire rapidement les équipes dans cette compétition. Il précise aussi que cela est lié aux réinscriptions des équipes pour la saison suivante, mais aussi du fait du raccourcissement de la période des mutations.</p> <p>François Machavoine intervient à son tour pour ajouter que cela est aussi dû aux championnats nationaux qui ont lieu en mai-juin, alors que certaines périodes de compétition sont libres pour potentiellement placer ces compétitions. Il indique aussi qu'un début de compétition aussi tôt pourrait poser des problèmes, du fait des forums des associations, mais aussi en termes de licenciation des officiels techniques, qui ne sont pas toujours licenciés en août, et dont les affiliations peuvent traîner sur la fin août début septembre.</p> <p>Il évoque ensuite aussi ses inquiétudes sur la journée 10, notamment pour les nationales 2 et 3, du fait des problématiques de play-offs, ce qui donnerait seulement 15 jours pour les préparer, alors que l'organisation associée ne peut être faite qu'après la J10. Il précise qu'habituellement, l'organisation des play-offs en trois ou quatre semaines est déjà difficile, ce qui lui génère de grosses inquiétudes sur la question. Il alerte aussi sur le déroulement de journées d'interclubs en pleines vacances scolaires, qui sont très peu appréciées par les clubs.</p> <p>Cyrille Berton, en tant que responsable de la CFOT, prend alors la parole pour ajouter qu'habituellement, le premier week-end de septembre sert au déroulement du séminaire CFOT, où beaucoup des officiels concernés par la première journée de ces interclubs participent.</p> <p>Julien Laffay prend à son tour la parole. Il revient sur le fait qu'il avait été voté la possibilité de faire jouer des journées d'interclubs nationaux en semaine, et il demande alors si cela pourrait permettre de favoriser l'organisation de ces journées. Le président lui répond alors que ce vote vient d'être effectué, mais que pour ces interclubs nationaux, des semaines ont été balisées pour leur déroulement. Laurent Constantin précise que cela était déjà prévu dans le passé, sans que les clubs n'utilisent cette possibilité, mais que des clubs sont cette fois volontaires pour tenter cette expérience, en accord avec les parties prenantes de ces rencontres. François Machavoine précise aussi que le déroulement des rencontres en semaine ne solutionnerait pas obligatoirement le problème en l'état, vu les dates des débuts des compétitions internationales, qui sont souvent le mercredi.</p> <p>Après ces questions, et les corrections associées pour les journées</p>	3_Calendarier_federa l_21_22.xlsx

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>d'interclubs (décalage d'une journée, avec la J1 les 25-26 septembre au lieu du 4-5 septembre).</p> <p>Vote n°4 : approbation du calendrier sportif 2021-2022.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 18 / Contre : 0 / Abstentions : 2 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	<p>4/ Règlement des interclubs nationaux</p>	
<p>Vie sportive</p>	<p>Laurent Constantin prend la parole pour présenter et amener au débat les propositions relatives aux évolutions réglementaires des interclubs nationaux.</p> <p>1. Autoriser des minimes à participer aux interclubs nationaux</p> <p>L'objectif est d'apporter de la cohérence entre les compétitions, sachant que ces derniers sont quasiment autorisés à participer à tous types de compétitions séniors. L'autre objectif est de permettre aux meilleurs minimes de progresser plus rapidement, tout en se mettant au même niveau que ce que les textes du règlement général des compétitions permettent. Il explique également qu'il est recommandé d'ajouter un classement minimum pour pouvoir y participer. Ce classement R5, semble pertinent, pour éviter les risques de match sacrifice ou par défaut, ainsi qu'une perte de confiance et de motivation pour ces joueurs.</p> <p>Après la présentation de cette partie, François Machavoine lance le débat, en interrogeant et en rappelant les raisons de l'interdiction pour les minimes de jouer en interclubs nationaux. Il explique alors que la raison a été de protéger ces joueurs, en leur évitant une accumulation des compétitions, en plus de la distance des rencontres et de la répétition des entraînements. Il ajoute aussi que cette décision, bien que datant d'il y a plus de dix ans, est souvent remise sur la table suite à des demandes de présidents de clubs jouant en nationale.</p> <p>Agnès Chacun intervient alors pour expliquer que cela peut brider un joueur ayant le niveau de jouer en nationale, et qu'il peut être contraint de jouer en régionale par cette règle. Elle indique qu'à l'inverse, l'ajout de cette règle peut aussi amener des jeunes à partir plus rapidement de leur club formateur, alors qu'il pourrait permettre à ce dernier de progresser en division.</p> <p>Lionel Grenouillet ajoute que si cette règle devait être validée, cela concernerait moins de 20 joueuses et moins de 20 joueurs au total. Laurent Constantin termine en expliquant que le calendrier est déjà extrêmement rempli. C'est à la responsabilité de l'entraîneur de faire attention, afin que le jeune ne se trouve pas sur une surcharge de compétitions, préjudiciable pour son intégrité.</p> <p>Avant de passer au vote, le président ajoute que les propositions effectuées sur ce conseil exécutif ne concernent que la saison 2021-2022, et qu'un bilan sera effectué au bout de cette saison sur les différentes propositions validées, pour savoir si ces décisions sont maintenues à long terme.</p> <p>Vote n°5 : validation de l'autorisation de participation aux interclubs nationaux pour les minimes.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants Pour : 10 / Contre : 7 / Abstentions : 2 La proposition est adoptée à la majorité.</p> <p>2. Suppression des catégories d'étrangers dans les ICN</p> <p>Laurent Constantin expose différentes raisons pour cette proposition. Tout d'abord, il évoque la lourdeur administrative engendrée par cette proposition.</p>	<p>4_1_GUI04.07_210 0_DP_IcnReglement _CR.pdf</p> <p>4_2_GUI04.07A4_2 100_DP_IcnDeroule mentRencontre.pdf</p> <p>4_3_RemarquesCR _ModificationRegle mentICN.pdf</p> <p>4_4_Note_Modificati on_ReglementICN_ CR2.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Mais il ajoute aussi que le statut de JIFF (Joueur Issu de la Formation Fédérale) protège déjà beaucoup les joueurs français, face à un éventuel afflux de joueurs étrangers, et que cette limitation prive les clubs de faire venir des joueurs étrangers pour les interclubs, qui pourraient aussi être des sparring partners pour les joueurs français jouant dans ces clubs.</p> <p>Après la présentation, François Machavoine prend la parole et alerte que certains documents restent obligatoires pour les joueurs étrangers de catégorie 2 et 3, et qu'il pourrait s'avérer difficile de les demander si on supprime ces catégories. Il pourrait également y avoir un risque que les joueurs français puissent moins s'exprimer, bien que le statut de JIFF puisse plus ou moins protéger ces joueurs.</p> <p>Laurent Constantin ajoute que la priorité est de réfléchir aux JIFF et à la balance avec les joueurs étrangers, afin que ces derniers soient protégés, tout en ayant une meilleure adversité, sachant que le championnat français est un des plus attractifs en Europe. Mathieu Marie s'interroge, si cette proposition faisait suite à la question du statut des britanniques suite à leur départ de l'Union Européenne. Le risque était qu'ils passent en catégorie 3, les rendant limités par les règles, alors qu'il se pourrait qu'ils soient en catégorie 2. Laurent Constantin répond alors qu'après consultation du juriste, il s'avère que cette règle des catégories d'étrangers est une règle que la fédération se met et qu'elle peut la modeler. Il précise que son point de vue dessus est que c'est plus une lourdeur administrative pour les clubs ainsi qu'au niveau fédéral.</p> <p>Jérôme Careil prend ensuite la parole pour évoquer l'objectif de ces questions qui serait de se demander quelles conditions peuvent être mises en place afin que les interclubs nationaux soient la meilleure vitrine du badminton français, tout en étant le meilleur tremplin pour les joueurs français. Il est important également de préciser qu'il serait utile d'avoir de réelles conditions de travail pour les joueurs en interclubs nationaux, puis de vrais droits, et que l'objectif à long terme sera de pouvoir construire un système bien plus professionnalisé.</p> <p>Vote n°6 : validation de la suppression des catégories de joueurs étrangers.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 18 votants Pour : 3 / Contre : 8 / Abstentions : 7</p> <p>La proposition est rejetée.</p> <p>3. Autorisation aux joueurs de pouvoir évoluer dans deux championnats interclubs de deux pays différents</p> <p>Laurent Constantin explique alors que le championnat français est le seul à ne pas autoriser un joueur à jouer dans deux championnats différents, alors que certains des meilleurs joueurs français pourraient être convoités par le championnat danois. Il explique aussi que c'est une lourdeur administrative, et que cela est déjà trop compliqué à vérifier sur l'ensemble des joueurs. Il propose que cette règle ne concerne que les joueurs jouant en nationale 1 et en top 12.</p> <p>Julien Laffay prend la parole, et expose ses inquiétudes quant à un problème de structuration, qui ne permettrait pas de rémunérer correctement un joueur, qui irait jouer ailleurs pour gagner plus. Il explique également que le risque est que ce joueur puisse être qualifié pour le championnat d'Europe des clubs avec plusieurs clubs différents, et qu'il choisisse pour quelle équipe il joue, avec le risque de mettre en avant l'amateurisme de ce système.</p> <p>Audrey Legrand rebondit ensuite, en rappelant qu'un joueur d'un championnat ne joue pas ailleurs dans beaucoup de sports. Elle indique également qu'il y a un problème de structuration des clubs qui permettrait de salarier les joueurs, tout en rappelant que la mise en lumière des joueurs en soit dévalorisée.</p> <p>Le président évoque ses interrogations dans le cas où deux rencontres se</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>jouaient en même temps pour un joueur impliqué dans deux championnats différents. Laurent Constantin lui répond alors que la majeure partie de ces championnats se joue en semaine, contrairement au championnat français.</p> <p>Jules Harduin prend ensuite la parole pour exposer ses doutes sur l'orientation de la réflexion sur le long terme, et que cette réflexion peut faire sens dans la conjoncture actuelle, pour la saison prochaine, vu la non-assurance de la manière dont se jouera le championnat français, mais qu'à long terme, il ferait plus sens de structurer les clubs pour avoir leur place à ce niveau-là.</p> <p>Jérôme Careil évoque finalement ses incompréhensions et ses doutes au sujet de la cible et de l'objectif dans lequel ce championnat veut aller, afin que les meilleurs joueurs français arrivent à réduire leur écart face aux asiatiques, et donc face aux meilleurs mondiaux.</p> <p>Après le débat relatif à cette question, le vote de cette proposition a lieu.</p> <p>Vote n°7 : validation de l'autorisation de participation des joueurs de TOP 12 et de N1 à un autre championnat interclub étranger.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 7 / Contre : 6 / Abstentions : 7</p> <p>La proposition est adoptée à la majorité.</p> <p>4. Prise en compte du classement BWF pour les interclubs nationaux</p> <p>Laurent Constantin explique que cette proposition a pour but de respecter le niveau réel des joueurs internationaux dans ces tableaux, tout en suivant un système dont beaucoup de championnats nationaux interclubs se servent déjà. La problématique d'intégration de ces classements dans ce système pour les doubles n'étant pas encore connue, il propose que ce système ne concerne que des joueurs identifiés, faisant partie du Top 100 mondial en simple.</p> <p>Audrey Legrand explique que ce système ne peut pas être supporté dans l'état actuel par le secteur numérique, du fait qu'il n'est pas possible de faire les ajustements numériques pour permettre cela.</p> <p>François Machavoine précise que ce n'est pas de l'ordre du juge-arbitre de faire la surveillance du respect de la hiérarchie des joueurs dans une équipe, mais que l'outil de surveillance n'est actuellement pas existant, a part en effectuant un contrôle manuel.</p> <p>Vote n°8 : validation de la prise en compte du classement BWF en simple dans les rencontres ICN</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 19 / Contre : 1 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à la majorité.</p> <p>5. Autorisation de participation de 3 jours mutés en ICN</p> <p>Le point de réflexion suivant portant sur les interclubs nationaux concerne les mutations. La proposition est de prolonger l'autorisation de faire jouer trois joueurs mutés au cours d'une même rencontre, au lieu de deux. Laurent Constantin invoque pour cette proposition l'idée de tester l'impact d'une telle décision sur une saison jouée, alors que dans le même temps, les clubs s'interrogent si cette règle est maintenue, alors qu'elle avait temporairement été ajoutée, afin de pouvoir se mettre en conformité concernant la règle des JIFF. Il ajoute que cette proposition a aussi pour but de permettre aux clubs de pouvoir se reconstruire en deux ans, sans pour autant retirer son équipe de l'échelon national.</p> <p>François Machavoine alerte alors sur un grand risque d'équité sportive, sachant que la date de clôture des mutations est alors le 31 mai (c'est</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>pourquoi la décision de prolonger la durée jusqu'au 10 juin, évoquée précédemment, a été proposée le cas échéant). Il évoque alors ses inquiétudes dans le cas où certains clubs aient tenté d'anticiper cette décision en effectuant trois mutations pour leur équipe de nationale. Il précise alors que selon lui, l'écueil majeur de cette décision serait de la prendre aussi près de la date limite d'autorisation des mutations. Il explique que cela aurait dû être fait en amont de la période. Jules Harduin alerte ensuite sur la validation de ce type de décisions, qui pourrait amener des décisions en chaine dans les instances territoriales (ligues et comités) au sujet du nombre de mutés autorisés dans leurs championnats interclubs.</p> <p>Après ces débats, le vote associé à cette proposition a lieu.</p> <p>Vote n°9 : validation de l'autorisation de participation de 3 joueurs mutés en ICN.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 12 / Contre : 4 / Abstentions : 4 La proposition est adoptée à la majorité.</p> <p>6. Validation du règlement des interclubs nationaux 2021/2022</p> <p>La présentation se termine par des compléments réglementaires, proposés par la commission interclubs nationaux, qui sont soumis au vote dans le cadre de la validation du règlement des interclubs nationaux. Ces changements concernent notamment des ajustements techniques, les modalités de remplacement, ainsi que la possibilité aux équipes de jouer leurs rencontres en semaine, au lieu de les jouer en week-end. Le vote de validation de ce règlement 2021/2022 des interclubs nationaux a ensuite lieu.</p> <p>Vote n°10 : validation du règlement des interclubs nationaux 2021/2022.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 14 / Contre : 1 / Abstentions : 5 La proposition est adoptée à la majorité.</p>	
	<p>5/ Validation de l'ordre du jour du conseil exécutif du 09 juin 2021</p>	
<p>Animation d'équipe et administration</p>	<p>Le président Yohan Penel présente l'ordre du jour prévu pour la prochaine réunion du conseil exécutif, qui aura lieu le mercredi 9 juin 2021.</p> <p>L'ordre du jour se compose sous cet ordre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 0) Validation du RDI du conseil exécutif du mercredi 26 mai 2021 1) Composition de la commission de surveillance des opérations électorales 2) Présentation de l'organigramme de la Direction Technique Nationale 3) Ajustements de la composition des commissions 4) Nomination de chargés de mission 5) Validation de la répartition du dialogue de gestion 6) Résultats de l'enquête auprès des représentants de ligue sur l'AG des 17-18 avril 2021 7) Règles de fonctionnement du haut conseil 8) Validation de l'ordre du jour du conseil exécutif du mercredi 23 juin 2021 9) Questions diverses 	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	6/ Questions diverses	
	<p>Gilles Castillon lance cette phase de questions diverses, en demandant s'il est possible de mettre en place un temps d'échange entre les joueurs du championnat de France Parabadminton, et les élus en charge de badminton et handicap, lors de cet événement. Le président lui répond alors que pour des raisons budgétaires et sanitaires, les déplacements seront très limités, et qu'un point sera fait au sujet des déplacements pour les différents championnats de France, afin de pouvoir se projeter. Gilles Castillon reprend la parole pour interroger quant à la faisabilité d'avoir un temps d'échange entre les joueurs et les accompagnateurs de ces joueurs. Julien Laffay lui répond alors que c'est quasi-impossible, du fait que les joueurs sont là pour jouer, et que les matchs ont lieu sur l'ensemble de la journée. Mais il ajoute aussi qu'il pourrait être envisageable de faire des journées institutionnalisées avec des dirigeants de clubs.</p> <p>Nathalie Huet prend ensuite la parole et propose que les éventuels déplacements des élus lors des championnats de France soient à la charge des élus, et qu'ils soient traités en frais de bénévolat, permettant de bénéficier de réductions à la fin de l'année, sans avoir d'effet sur le budget fédéral. Elle ajoute aussi avoir besoin d'une réponse rapide à ce sujet, afin de pouvoir réserver les billets correspondants le plus rapidement, afin de bénéficier des meilleurs tarifs.</p> <p>Au moment de conclure le conseil exécutif, François Schmitt Baagoe remercie, au nom du groupe de travail Top12, le conseil exécutif, de leur permettre de pouvoir être force de proposition quant à l'évolution du Top 12.</p>	

Fin de la séance : 23h05

Mathieu Marie
Secrétaire général adjoint de la FFBaD